



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **9 novembre 2009**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

PROJET DE REMPLACEMENT DU VEHICULE PIONNIER ACTUEL DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'ouvrir un crédit d'engagement de **Fr. 155.000.--**, destiné à l'acquisition d'un véhicule Mercedes Benz Sprinter 516 CDI avec châssis-double cabine 4 x 2, toute option comprise, sans aménagement particulier, pour la compagnie des sapeurs-pompiers ;
- d'amortir la dépense en 5 ans, la première fois en 2011.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 18 décembre 2009.

Vandœuvres, le 19 novembre 2009

La Présidente du conseil municipal
Michèle STALDER